



N° 13799-2019/11-ACTS/DJA
Date du : 30 août 2019

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté n° 1729-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté

I – Modifications à opérer dans divers organismes (articles de l'arrêté n° 1729-2019 du 21 juin 2019)

- Conseil consultatif du tourisme (CCT - art. 17)

A la demande du cabinet, il est proposé de remplacer M. Briec FROGIER par Mme Iolani MARTIN.

- Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS – art. 26)

A la demande du cabinet, il est proposé de remplacer M. Olivier JAQUEMET par Mme Muriel MALFAR-PAUGA.

- Conseil de l'urbanisme et de l'habitat (art. 36)

A la demande du cabinet, il est proposé de remplacer M. Olivier JAQUEMET par Mme Muriel MALFAR-PAUGA.

- Maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie (art. 37)

A la demande du cabinet, il est proposé de référencer dorénavant cet organisme sous le secteur de l'enseignement au lieu de celui de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement.

- Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC - art. 39)

A la demande de la SIC, il est proposé de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres de cet organisme, ainsi qu'au jury de concours.

- Comité de l'eau (art. 41-1)

La DDR nous a informé de la récente création du Comité de l'eau et du Forum de l'eau, par délibération n° 395 du 20 février 2019 portant création d'un comité de pilotage pour une politique de l'eau partagée et instaurant un forum annuel de l'eau en Nouvelle-Calédonie. Comme les statuts le prévoient, il convient de désigner un représentant de la présidente de l'assemblée de la province Sud au Comité de l'eau et au Forum de l'eau.

- Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI - art. 65)

Mme Léa TRIPODI siège déjà dans ce comité en tant que présidente de la commission intérieure de l'emploi et de la formation professionnelle. Il convient donc de la remplacer.

- Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur (art. 81)

A la demande du cabinet, il est proposé de remplacer Mme Muriel GERMAIN par M. Julien TRAN AP.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes désignations proposées en l'espèce.

II – Tableau synthétique des désignations à opérer

Organisme (articles de l'arrêté modificatif)	Désignations actuelles des représentants de la présidente de l'assemblée de la province Sud	Désignations à opérer
Conseil consultatif du tourisme (CCT) Art. 1	Briec FROGIER	Iolani MARTIN
Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS) Art. 2	Olivier JAQUEMET	Muriel MALFAR-PAUGA
Conseil de l'urbanisme et de l'habitat Art. 3	Olivier JAQUEMET	Muriel MALFAR-PAUGA
Commission d'appel d'offres et jury de concours de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) Art. 5	-	M. / Mme
Comité de l'eau et Forum de l'eau Art. 6	-	M. / Mme
Comité de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CEFI) Art. 7	Léa TRIPODI	M. / Mme
Jury d'examen des dossiers des candidats au prix d'excellence de la province Sud aux diplômés de l'enseignement supérieur Art. 8	Muriel GERMAIN	Julien TRAN AP

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.